



Société de  
Viticulture  
du  
**Jura**



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
JURA



**FREDON**  
FRANCHE-COMTÉ



# Résultats Flavescence Dorée - 2019

## SURVEILLANCE COLLECTIVE DU VIGNOBLE

Contrairement à 2018, le vignoble jurassien n'a pu être prospecté en totalité cette année. La très forte extériorisation des symptômes de jaunisse a en effet ralenti grandement la prospection, en particulier sur les zones à chardonnay.

La prospection s'est déroulée sur **2 périodes**, la première session a eu lieu du 28 août au 6 septembre, et la deuxième session du 1<sup>er</sup> au 4 octobre, soit 12 jours.

**98 groupes entre 4 et 16 prospecteurs** ont été mis en place. 1 groupe complémentaire a été réuni pour permettre de compléter 1 secteur proche de foyers au Vernois.

Chaque groupe était accompagné d'un technicien (SVJ/CA39, TERRE COMTOISE, INTERVAL) ou d'un référent autonome (pour 70 groupes).

Les prélèvements d'échantillons ont été réalisés après la prospection par la FREDON.

**Grace à votre mobilisation (avec 1109 participations d'une matinée), nous estimons que 70 à 75% du vignoble a été visité.**

**L'ensemble des parcelles des périmètres de traitement ont été prospectées.**

### Objectifs de prospection :

- 100% de l'ensemble du vignoble du Jura
- A minima 100% autour des foyers de FD

## RESULTATS DES PRELEVEMENTS

**Malgré les 1401 analyses effectuées**, contre 974 l'an dernier, de nombreuses parcelles prospectées n'ont pu être prélevées. Néanmoins un effort de prélèvement a été effectué sur les secteurs à foyer.

**35 parcelles concernées par un résultat positif à la FD :**

**31 sur le périmètre d'Arbois/Montigny**

**2 sur le secteur de Pupillin (la parcelle touchée en 2017 et 2018 et une autre mitoyenne)**

**2 sur le secteur Arbois « les Genevrets »**

**A ce stade :**

-Sur 3 foyers 2017 (Domblans, Le Vernois et Beaufort) : pas de ceps positifs FD retrouvés.

-Sur le secteur Pupillin : foyer restreint.

-sur le Secteur Arbois-Montigny les Arsures : le nombre de parcelles positives reste stable. Dans les parcelles à historique, le nombre de pieds symptomatiques est plutôt en régression.

**La lutte porte ses fruits...**

-Sur le secteur Arbois « Les Genevrets », où l'effet de la lutte mise en place en 2019 ne peut pas encore être constaté, le nombre de pieds touchés (77 contre 7 l'an dernier) est en augmentation importante. Cela nous montre que **l'attention ne doit pas être relâchée.**

## LES PROCHAINES ETAPES

1. Les exploitants de toutes les parcelles positives FD vont recevoir un courrier officiel du SRAL pour l'arrachage des pieds contaminés
2. L'arrachage des pieds symptomatiques est obligatoire **avant le 31 mars 2020** dans le PLO (soit l'ensemble du vignoble). **Il faudra être particulièrement intransigeant sur les zones à fort et très fort risque (en orange et rouge sur la cartographie).**
3. Une réunion sera organisée prochainement pour vous transmettre toutes les infos, refaire un point sur cette maladie, les stratégies de luttés et répondre à toutes vos interrogations.



4. Le groupe de travail réunissant les professionnels sera réuni courant hiver pour la mise en place du plan d'action 2020 et des propositions réglementaires pour conduire aux arrêtés 2020 (périmètres, nombre de traitements,...).
5. La SVJ, grâce aux fiches d'émargement, transmettra aux services de l'Etat les participations effectives aux prospections collectives de chaque exploitant. Il est convenu que des actions soient menées envers ceux (peu nombreux) qui n'ont pas joué le jeu.

#### **POUR RAPPEL**

Un cep flavescent peut en **contaminer 10** l'année suivante.

Un certain nombre de pieds marqués ne sont pas prélevés pour analyse. Donc il y a une probabilité non négligeable qu'ils puissent être porteurs de Flavescence dorée.

Dans l'objectif d'augmenter l'efficacité de la prospection et la détection de la FD dans les années à venir, Il est **primordial d'arracher l'ensemble des ceps marqués** (peint ou non) et ce même si la parcelle n'est pas considérée comme positive.

***L'arrachage des ceps symptomatiques est un pilier important de la lutte, à égale importance avec la prospection et la lutte contre le vecteur. Voici quelques interrogations fréquemment posées :***

**Certains ceps ont été marqués alors qu'ils ont une belle vigueur et plutôt bien aoûtés, dois-je les arracher ?**

Oui, les symptômes de jaunisse ne s'expriment pas forcément sur l'ensemble du cep. Parfois seuls 1 ou 2 rameaux sont touchés, mais le phytoplasme est véhiculé dans l'ensemble de la plante par la sève. Faisons confiance au diagnostic lors de la prospection.

**Seuls les ceps avec un coup de peinture doivent être arrachés ?**

Non, la peinture indique simplement qu'ils ont été prélevés pour analyse. Les autres ceps marqués de la parcelle sont symptomatiques, donc à éliminer également.

**Plusieurs années sans trouver de flavescence dans mon secteur : c'est bon on peut lever le pied ?**

L'expérience de foyers similaires dans d'autres vignobles montre qu'il ne faut pas crier victoire trop rapidement. Rappelons que les symptômes de flavescence s'expriment plusieurs années après inoculation du cep.

**Je n'ai pas de retour du SRAL, comme quoi mes parcelles sont revenues positives à la FD. J'en déduis que j'ai que du Bois-Noir. L'arrachage n'est donc pas techniquement justifié ?**

Malheureusement, il l'est ! Malgré une grosse augmentation du nombre d'échantillons réalisés cette année, on est très loin d'avoir prélevé l'ensemble des pieds jaunissants du vignoble. Donc, les seules certitudes portent sur ces ceps prélevés. L'arrachage de l'ensemble des ceps marqués est primordial tant au niveau de l'assainissement du vignoble, que pour améliorer la pertinence des prospections futures.

**[Vous trouverez d'autres informations utiles sur la lettre Dépérissement Régionale spéciale FD](#)**

**Merci** à l'ensemble des personnes ayant participé au bon déroulement de la prospection ainsi qu'aux différentes structures impliquées.

Le groupe de travail qui cadre l'organisation de la prospection.

La Société de Viticulture d'Arbois très impliquée et réactive. Ainsi que les différents syndicats d'AOC. Les référents pour le temps supplémentaire qu'ils consacrent à la gestion des groupes et en particulier ceux qui ont assumé l'encadrement autonome des groupes.

Les techniciens FREDON, SVJ/CA39, Terre Comtoise et Interval.

Le SRAL pour le soutien au budget analytique et le financement de la FREDON.

Enfin merci à vous, prospecteurs qui nous permettent d'être dans la détection précoce et sans qui la lutte contre la Flavescence Dorée ne pourrait fonctionner.

**Société de Viticulture du Jura**

**BP 40417 – 455, rue du Colonel de Casteljou - 39016 LONS LE SAUNIER Cedex**

**Site : [www.sv-jura.com](http://www.sv-jura.com) Tel : 03 84 35 14 02**

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
JURA

